

## AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ

# AVIS PUBLIC

**Est, par la présente, donné par la greffière-trésorière de la  
susdite municipalité que,**

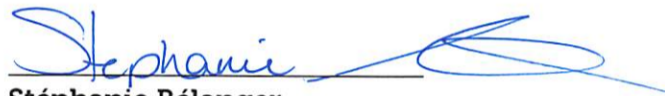
Le Conseil de cette Municipalité, à une séance tenue le 14 janvier 2025, a approuvé le règlement portant le numéro **544**, qui a pour titre :

**« Règlement décrétant le taux d'imposition des taxes foncières et des compensations aux propriétaires des immeubles visés aux paragraphes 10 et 12 de l'article 204 de la Loi sur la fiscalité municipale pour l'année 2025 »**

Que toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement au bureau de la Municipalité, situé au **134, rue Principale à Saint-Anselme**, aux heures normales de bureau.

Que ce règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Saint-Anselme ce 15<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2025





**Stéphanie Bélanger**  
Greffière-trésorière

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, résidente à Saint-Anselme, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le règlement n°437, soit le règlement relatif aux modalités de publication des avis publics, entre 11 et 17 heures de l'après-midi, le 15<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2025.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 15<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2025.



**Stéphanie Bélanger**  
Greffière-trésorière